

Date : 03/08/2007



Le Projet DISA ou la transformation du patrimoine sud-africain en ressource continue : contenu, accès, propriété et idéologie

Michele Pickover

Curator of Manuscripts

Historical Papers, The Library,

University of the Witwatersrand, South Africa

Traduit de l'anglais par Philippe Cantié, Bibliothèque nationale de France

Meeting:

137 Serials and Other Continuing Resources

Simultaneous Interpretation:

No

WORLD LIBRARY AND INFORMATION CONGRESS: 73RD IFLA GENERAL CONFERENCE AND COUNCIL
19-23 August 2007, Durban, South Africa
<http://www.ifla.org/iv/ifla73/index.htm>

Résumé

Le projet DISA (Digital Imaging South Africa) vise à constituer une ressource numérique continue à partir de documents sélectionnés par des chercheurs sud-africains. Il illustre ce faisant le débat sur ce qu'implique la constitution d'une archive sur la lutte de libération.

La demande dont font l'objet les documents sélectionnés de la part des usagers n'a qu'une importance secondaire. Le projet soulève en effet des questions plus fondamentales, relatives aux politiques et aux mécanismes concernant le patrimoine national, les identités politiques, à la mise en cause des archives, à la marchandisation de l'Archive et aux droits de la propriété intellectuelle.

Dans le contexte sud-africain, la numérisation de documents patrimoniaux à des fins de publication sur le web est objet de polémique. Les véritables défis ne sont pas d'ordre technique ou technologique mais d'ordre politique et social. Numériser des documents d'archives, ce n'est pas seulement collecter des

documents et les regrouper dans le cyberspace. Les principaux enjeux ont trait à la politique de la mémoire sous forme numérique et à la manière dont ce qui est sélectionné pour les projets de numérisation déterminent les priorités de recherche et jouent un rôle dans le choix des programmes d'étude. Le rapport au développement est également d'une importance considérable étant donné que ces projets contribuent à accroître le bien commun, à rendre service aux chercheurs du Sud et à promouvoir le dialogue Sud-Sud.

Cet exposé se propose de donner un bref aperçu du projet DISA, d'examiner les enjeux de partenariats qui dépassent les frontières entre pays, d'analyser les implications sur le plan intellectuel et idéologique des questions d'accès ou de sélection des contenus par exemple et de passer en revue les discussions et recommandations relatives au cadre de programmation sud-africain.

Le cadre du projet

DISA (Digital imaging South Africa) est un partenariat national à but non lucratif, financé par la Fondation Andrew W. Mellon dont un certain nombre d'acteurs de la recherche et du patrimoine issus de l'État, des institutions universitaires, des bibliothèques et des archives sont partie prenante.

L'origine de DISA remonte à un atelier sur la numérisation financé par la Fondation Andrew W. Mellon qui a eu lieu à Johannesburg en 1997. La première phase du projet qui s'intitulait alors *Le Combat de l'Afrique du Sud pour la Démocratie 1960-1994* débuta en 1999. DISA a permis l'accès en ligne à un corpus de documents sud-africains présentant un intérêt socio-politique sur la base de principes (code libre source et accès libre) qui trouvent leur pleine justification en Afrique du Sud.

Le projet s'est concentré sur des séries de périodiques (parfois de durée éphémère et de faible qualité typographique) réparties sur l'ensemble du territoire dans des fonds d'archives ou des collections de bibliothèques. Les périodiques sélectionnés par DISA étaient en rapport avec les mouvements politiques et sociaux de résistance à l'Apartheid qu'a connu le pays pendant trois décennies. La quarantaine de titres concernés couvrait une palette très variée d'organisations politiques telles que le Congrès national africain (ANC), le Mouvement de la conscience noire, l'Organisation des peuples d'Azanie, le Congrès panafricain et le Front démocratique uni.

En 2002 DISA a cherché à compléter cette première phase de numérisation de revues de la lutte de libération. Le but de la seconde phase (DISA 2) était au départ de poursuivre la constitution d'une ressource numérique à partir d'archives en lien avec la lutte de libération. Il était prévu de confier le repérage et la sélection des contenus aux chercheurs sud-africains. Cette seconde phase

qui débuta en 2003 a pour nom *Les Luites de libération en Afrique du Sud 1950-1994*.

DISA tient fermement à l'utilisation d'un logiciel en code libre source et à l'indépendance vis-à-vis de toute plate-forme afin de proposer un modèle adapté au contexte sud-africain. Outre l'élaboration d'un corpus, DISA a permis de faire progresser dans le pays les connaissances sur la numérisation. Il joue également un rôle en matière de conseil, de promotion, de formation et de recherche et développement.

Bilan des partenariats : petite carotte et gros bâton

La technologie numérique peut être un mécanisme de domination au service notamment des pays du Nord et s'exerçant au détriment des intérêts des autres pays. Des projets tels que DISA soulèvent un ensemble de problématiques imbriquées et posent des jalons dans un domaine à la fois neuf et incertain. Ce qui complique l'affaire, c'est que l'adhésion de DISA à ALUKA¹ a influencé et dans certains cas brouillé la manière dont le public et ceux qui sont partie prenante du projet perçoivent ce dernier.

Dès que le projet de financement pour la Phase 2 eut été adressé à la Fondation Mellon en octobre 2002, DISA fut informé par celle-ci de la création prochaine de « NewOrg » (qui allait être rebaptisé « Ithaka² ») et reçut pour consigne de réviser son projet de financement de façon à tenir compte des liens qui pourraient se développer dans l'avenir entre les deux projets.

La Fondation conseilla également à DISA de modifier son angle de vue en mettant moins l'accent sur le renforcement des moyens d'autonomie et sur la recherche développement et davantage sur l'« efficacité » dans l'élaboration des contenus. DISA a eu alors le sentiment qu'il avait tout à gagner du développement d'Ithaka en termes de conseil expert et de durabilité. Le projet révisé fut soumis fin Octobre 2002 à la Fondation qui octroya une subvention-relais pour la première étape de DISA 2.

Il fut convenu entre DISA et la Fondation que pendant cette phase de transition DISA resterait ouvert aux suggestions de la Fondation en matière de stratégie et de contenu. Quelques mois plus tard, DISA apprit qu'Ithaka avait lancé son premier projet visant la création d'un réseau de ressources numériques internationales baptisé Aluka. Au second semestre 2003, le Comité DISA se réunit pour examiner le projet DISA 2. Les derniers ajustements furent réalisés en novembre dans le but de se conformer au désir de la Fondation de voir DISA se rapprocher des besoins d'Aluka³.

C'est ainsi qu'à maints égards DISA et Aluka se retrouvent à occuper le même créneau, à fonctionner en parallèle [doublonner] et à partager une même mission fondamentale, à savoir la création d'une ressource numérique constituée de documents en lien avec les Lutttes de libération en Afrique du Sud. Mais le rapport [entre les deux] va bien au-delà d'un simple partage d'information [ne se limite pas à une mise en commun de l'information]. Ce sont en fait les relations implicites et sous-jacentes entre les deux projets qui ont semé le doute dans l'esprit des partenaires du projet DISA mais aussi, à mon sens, provoqué la stagnation de la ressource et fait perdre à DISA son identité propre.

Le contexte idéologique et intellectuel

Dans le monde globalisé où nous vivons, l'information et le savoir sont transformés en produits et perçus comme des ressources et des outils stratégiques. On ne peut nier que la numérisation porte aujourd'hui sur une gamme toujours plus large d'informations. À en croire David Bearman⁴, il est prévisible que nous participions dans les vingt-cinq ans à venir à une entreprise mondiale ayant pour but de représenter sous forme numérique l'intégralité de la mémoire humaine. Comment ne serait-ce que commencer à appréhender les implications d'une *numérisation totale* ? Cette notion est consubstantielle à l'Internet, c'est-à-dire au support de ce que Marshall McLuhan appelait le « Village global⁵ ». Conçue par les militaires des Etats-Unis, la Toile s'étend à présent comme un réseau planétaire et donne naissance à une nouvelle culture mondiale. L'opinion croit majoritairement en l'utilité de la technologie en général et de la technologie du numérique en particulier et tend vers ce que Postman appelle une « sacralisation de la technologie⁶ ».

L'idée d'un soi-disant accès « global » à l'information est a priori positive et séduisante. Elle paraît également porteuse d'avancée sociale. Remède universel aux maux de la société, l'accès à l'information est censé engendrer une société meilleure, donner aux citoyens les moyens de l'autonomie et garantir leur participation à une « démocratie numérique » dont l'émergence est inexorable. Mais la frontière numérique n'est pas un phénomène neutre. Elle reflète des rapports de pouvoir en instituant une aristocratie informationnelle. L'accès à l'économie globale de l'information est synonyme d'accès à la richesse. Il fait par conséquent peu de doute que la question de l'accès à l'information a acquis une importance centrale du point de vue économique, social et politique. L'Internet repose sur une technologie qui est bien moins accessible et fort plus onéreuse dans le Sud que dans le Nord. Par rapport au volume brut des informations produites et consommées, les nations en voie de développement accusent un retard considérable. La question du mode d'utilisation de l'information et de son contrôle est devenue majeure. Les bouleversements structurels qui affectent la production et la diffusion des savoirs à l'ère du

numérique perpétuent non seulement le déséquilibre du flux d'information entre le Sud et le Nord mais assure également l'hégémonie du Nord vis-à-vis du Sud.

La technologie du numérique n'est pas qu'une simple strate qui se rajoute à ce qui existe. Elle bouleverse tout dans le domaine économique, social, politique, culturel, environnemental et accélère le processus de globalisation. Ainsi que le souligne Douglas Coupland, elle est perçue comme un phénomène construit en vertu duquel « un groupe d'individus disposant d'un accès à une immense base de données domine un autre groupe qui dispose pour sa part d'un accès plus restreint⁷ ». Dans le nouvel ordre mondial de la globalisation, le pouvoir économique et social émanera vraisemblablement de la production de savoir et de la détention de ce savoir. Vu le contexte, il est essentiel pour les démocraties émergentes que les États-nations et leurs citoyens puissent accéder à l'information relative à leur propre patrimoine afin d'être en mesure d'interpréter le passé, de comprendre le présent et de se façonner un avenir. Dans ce monde de marquage généralisé, la numérisation de documents scientifiques ou patrimoniaux n'est pas un acte politiquement neutre. L'accès à la connaissance – notamment à la connaissance produite dans et/ou par les Pays du Sud au sens large est lui aussi une question politique. DISA s'est ainsi trouvé précipité au coeur d'une problématique complexe, éminemment chargée sur le plan politique et idéologique : il s'agit de construire du savoir et de la culture en numérisant un patrimoine issu du Sud dans un contexte de frustration vis-à-vis du flux d'information qui circule actuellement entre le Sud et le Nord.

Dans une mise en garde, Sherwood a prévenu qu'« étant donné la complexité des questions de contenu dans un environnement où les décisions portent non seulement sur les titres mais sur les moyens de production et de mise à disposition et où les choix effectués ont des répercussions sur l'accès du public au patrimoine de la nation, il sera difficile aux gouvernements d'agir rapidement sans un investissement significatif de la part des parties prenantes du projet. Il n'est que temps que la communauté patrimoniale commence à se donner les moyens de participer aux débats. »⁸ Dans le contexte sud-africain, le processus de réflexion, d'évaluation, de déballage des enjeux intellectuels, techniques et de définition d'une politique ne s'est pas déroulé correctement. En tant que pays, nous ne faisons que commencer à mesurer les implications de la numérisation des ressources de notre patrimoine intellectuel et culturel. Qu'ils soient partenaires du projet, détenteurs des droits, conservateurs, institutions, responsables du gouvernement, les Sud-africains s'efforcent de comprendre ce paysage de façon à pouvoir s'y impliquer pleinement et apporter des réponses informées.

Un nouveau combat, sur le front numérique cette fois, attend les gardiens du patrimoine sud-africain et de profondes inquiétudes sont visiblement en train de

se manifester concernant la propriété de ce capital numérique nouvellement constitué et en perpétuelle transformation et les possibilités de mainmise. Certains historiens et archivistes font valoir qu'un grand nombre de ces projets se forment dans le cadre de relations de pouvoir déséquilibrées et suivant des orientations qui mettent en péril le patrimoine national, ne reflètent ni l'opinion ni les intérêts des pays en voie de développement, aggravent les inégalités de la globalisation et les déséquilibres historiques entre Nord et Sud. La numérisation de documents patrimoniaux à des fins de publication sur le web devient de plus en plus objet de polémique et les véritables défis ne sont point techniques ou technologiques mais bien politiques et sociaux. Ainsi que Shuler l'a fait remarquer, « l'Internet... fait bel et bien partie du monde physique et matériel. Il est donc à ce titre soumis aux limites et aux règles de ce monde-ci. Si l'on situe exclusivement l'existence d'Internet dans une quelconque réalité virtuelle ou dans un quelconque cyberspace, on perd de vue qu'il est inextricablement lié aux conceptions matérielles d'espace, de lieu et par conséquent à la propriété qui s'exerce sur cet espace. »⁹

Numériser des archives, ce n'est pas seulement les collecter et en faire des regroupements dans le cyberspace. Ce qui est en jeu, c'est l'économie politique de la numérisation, la politique de la mémoire sous forme numérique et la manière dont ce qui est sélectionné pour les projets de numérisation détermine les priorités en matière de recherche et les stratégies en matière de programmes d'étude. Le développement représente également un enjeu majeur : ces projets contribuent à accroître le bien commun, à rendre service aux chercheurs du Sud et à promouvoir le dialogue Sud-Sud. Il est en outre nécessaire d'aligner ces projets sur les débats autour de l'archive en Afrique du Sud et dans les pays de la région. Il est important de plus que la ressource soit pérenne et gratuite pour les Africains. Ce sont en fin de compte ces questions de nature politique, intellectuelle et technique – sur les politiques et processus patrimoniaux, les identités politiques, les controverses autour des archives et la commodification de l'Archive – qui servent de cadre à des projets tels que DISA et auxquelles DISA est confronté quotidiennement.

La sélection des contenus documentaires

Le projet DISA est l'occasion de soumettre à l'examen et à la critique le rôle médiateur de la technologie dans la production de savoir et la production intellectuelle.

Il existe cependant un facteur supplémentaire de complexité : les sources mêmes des documents qui alimentent le projet de numérisation – les archives – sont elles-mêmes le produit d'une construction sociale et des aires controversées de pouvoir, d'idéologie, d'identité et de mémoire où certains récits sont privilégiés

et d'autres marginalisés ou passés sous silence. La compilation de nouvelles archives par le biais de la numérisation met directement en cause la politique de collecte et le privilège accordé à certains « savoirs » par rapport à d'autres.

La manière dont les ressources numériques sont rassemblées et organisées renvoie à des choix précis effectués lors de la sélection concernant les objets à numériser, le(s) décisionnaires, le processus de décision et les critères de sélection. Un projet numérique comme DISA passe par ce genre de décisions qui l'encadrent et le construisent. Les questions sur le produit intellectuel qui en résulte à savoir la manière dont l'information est mise en forme et conditionnée, dont l'histoire est écrite et dont les priorités de recherche sur l'après Apartheid et l'époque postcoloniale sont établies, dont le projet alimente les débats sur l'archive sont par conséquent étroitement liées à ce champ pré-construit et à la création de monopoles.

La sélection des contenus par DISA 2 a été grandement influencée par les objectifs de production définis par ALUKA et par une armature intellectuelle qui s'affaisse en un récit caricaturalement binaire entre résistance/répression principalement destiné à un public de premier cycle universitaire aux Etats-Unis.

Cette structure réductrice n'est évidemment pas sans conséquence, non seulement quant à la forme prise par cette ressource ou par la forme de l'archive ainsi construite mais aussi quant à son utilité pour les chercheurs et intellectuels sud-africains et sa capacité ou non à promouvoir en Afrique du Sud une citoyenneté dotée d'un sens critique.¹⁰

Il y a le risque en outre que tout ce qui n'est pas sous forme numérique perde non seulement de son importance mais cesse pour ainsi dire d'exister, ce qui est disponible sur le net devenant ipso facto l'Histoire avec un grand « H » - et tout ce qu'il y a à en savoir. Ceci serait très grave car l'information à laquelle nous avons accès structure notre vision du monde. En outre, tout deviendrait affaire de forme et de quantité et non plus de contexte ou de contenu. Certains craignent également qu'avec ce genre de projets, les chercheurs du Nord n'utilisent plus que ces ressources en ligne et compromettent au bout du compte la pérennité des lieux physiques où sont entreposées les archives. Qui plus est, ainsi que Lalu l'a affirmé, « la globalisation renforce le vieux schéma de la division intellectuelle du travail : des Occidentaux producteurs de savoir vs des Africains réduits au statut de consommateurs de ce savoir.

Conjugué à l'héritage de la Guerre froide, tout cela forme des conditions très particulières pour écrire l'histoire de l'Afrique du Sud.

Obstacles à l'accès

Les questions d'accès public, en particulier dans le cadre de l'environnement socio-économique global et de la « fracture numérique » telle qu'on la désigne sont importantes aux yeux de l'ensemble des partenaires qui sont partie prenante du projet DISA.

Le modèle d'abonnement mis en vigueur par ALUKA érige des conditions particulières d'accès à la ressource numérique – même si un régime de « gratuité » est censé s'appliquer à toutes les institutions culturelles et éducatives jugées « légitimes », sous réserve qu'un contrat de licence soit signé. Ainsi,

- Des usagers payants qui en temps ordinaire auraient pu avoir accès à une bibliothèque n'ont pas communément accès aux ressources électroniques/numériques
- Si les créateurs et détenteurs de droits – en particulier les organisations comme ce serait le cas en Afrique du Sud – bénéficient d'un accès « gratuit », qui attribue les accès ? Les membres du Comité national exécutif ? Un certain nombre de responsables ? L'ensemble des membres ?
- Combien de temps l'accès restera-t-il « gratuit » ? 5 ans ? Dix ans ? Indéfiniment ?

L'utilisation de logiciels et de plateformes propriétaires par ALUKA limite de fait l'accès pour les habitants du Sud où le débit de la bande passante est un vrai problème.

Les questions de viabilité pourraient également avoir des effets négatifs sur l'accès à long-terme dans le pays d'où proviennent les documents. Le financement externe, par des pays étrangers, des projets de numérisation est d'ordinaire réservé à la phase de production. Il est systématiquement à court-terme, éphémère et assorti d'obligations.

DISA continue de s'efforcer à trouver des solutions aux problèmes suivants : qui contrôle et qui a accès à l'infrastructure technologique ? Comment la migration et le rafraîchissement des données sur le long-terme peuvent-ils être garantis et financés de sorte à ce que la collection d'images ne soit pas seulement accessible gratuitement à l'ensemble des Africains mais aussi pérenne ?

La conservation à long-terme est un processus coûteux, technique, qui absorbe beaucoup de temps et d'énergie et la tentation de transférer pour des motifs financiers le contrôle de projets de numérisation initiés dans le Sud et parvenus à terme à des institutions du Nord bien dotées et ne demandant pas mieux est constamment présente.

Des informations vitales concernant les pays en voie de développement sont ainsi parfois concentrées dans des villes du Nord. Le patrimoine culturel du Sud peut subir une nouvelle exploitation en étant converti sous forme numérique en grande partie pour la consommation des habitants du Nord. Cette pratique constitue de manière très réelle une nouvelle forme de vol de biens culturels.

CADRE DE POLITIQUE NATIONALE

Certaines de ces questions ont récemment été abordées lors d'un atelier d'échanges entre partenaires sud-africains convoqué en mai 2007 par le Département Arts et Culture du Conseil national du Patrimoine (NHC), sous l'intitulé Archives, numérisation et propriété.

Parmi les buts et objectifs de l'atelier figuraient :

- Le partage d'information sur les moyens de promouvoir et de protéger le patrimoine national en Afrique du Sud, dans la sous-région et au-delà ;
- L'élaboration d'un cadre ayant valeur de modèle pour la coordination des documents numérisés
- La nécessité de définir les questions essentielles qui se posent à toute stratégie de promotion et de protection du patrimoine national numérisé
- L'élaboration de recommandations concernant un plan d'action dépassant le cadre de l'atelier
- La nécessité d'évoquer les défis liés à l'avènement de la numérisation de l'information
- La nécessité d'évoquer l'absence à l'échelle nationale de toute stratégie, règle ou législation concernant la numérisation des ressources patrimoniales
- La nécessité d'un cadre axé sur le renforcement des capacités d'autonomie et la mobilisation des ressources en vue de la numérisation du patrimoine national
- La pérennité des ressources patrimoniales électroniques/numériques

Lors de l'atelier, le directeur général du Conseil national du Patrimoine, Advocate Mancotywa, a souligné que ces dernières années avaient vu l'émergence d'un certain nombre de projets de numérisation à l'initiative d'institutions à la fois nationales et internationales. De son point de vue, les points critiques étaient les suivants :

- Les modes d'utilisation, d'accès et d'interprétation de l'information numérisée
- La contribution au bien commun de la nation

- Le contrôle hégémonique exercé par les pays du Nord et la politisation qui sont autant de défis à la gestion de ressources numériques dans les pays du Sud ;
- La nécessité de construire des partenariats solides en Afrique.

De l'atelier du Conseil national du Patrimoine ont découlé les recommandations suivantes :

- Les questions d'accessibilité doivent être prises en compte afin que des projets tels que DISA continuent à servir les intérêts nationaux et les habitants du pays.
- Les partenariats ne doivent pas se limiter aux contenus mais doivent également aborder d'autres chapitres comme les questions de gouvernance, l'établissement de directives pour la conduite de partenariats et la nécessité de déterminer à propos de ces partenariats jusqu'où aller dans le compromis. Les points suivants devraient servir de base aux partenariats dans le domaine du patrimoine numérisé :
 - La possibilité de partager du savoir sans être exploité
 - Les partenariats avec des entités originaires du Nord devraient résoudre la fracture numérique au lieu de la renforcer ou bien permettre de reformuler les questions de pillage patrimonial et de démembrement du capital culturel
 - La nécessité d'identifier le type de partenariat et ce que le projet peut en attendre
 - Les avantages que l'on peut retirer de l'établissement d'un partenariat doivent être manifestes et le partenariat doit profiter au Sud
 - Il est nécessaire que la relation soit guidée par des cadres de programmation nationaux et institutionnels
 - La transparence au sein du partenariat est un élément important.
 - Les partenariats se doivent d'être justes et équitables.
 - La recherche de financement doit être une initiative conjointe et faire l'objet d'un mandat conjoint
 - L'acceptation de tout financement doit respecter certains principes.
 - Le projet doit être clairement défini et avoir des objectifs de production limités
 - Il est nécessaire de parvenir à un accord sur l'usage du savoir (numérisé) et sur le partage des profits.
 - La conservation et la préservation des documents physiques d'origine doivent constituer un volet des partenariats internationaux, permettre la construction d'Archives africaines et promouvoir les visites de ces établissements.

- Chaque fois que des relations extra-régionales sont établies, des dispositifs doivent être mis en place à l'échelle nationale pour garantir l'égalité au sein du partenariat.
 - Il a été suggéré que le Département des Arts et de la Culture mette en place un processus d'examen et de relecture des contrats liés au patrimoine numérique préalablement à leur signature par les institutions.
- La nécessité d'établir des lignes directrices – sur le plan technique et opérationnel ainsi que par rapport à la gouvernance et à la surveillance du projet
 - L'importance de définir des mandats clairs en matière de coordination, de renforcement des capacités, de transfert de compétence dans les projets, partenariats et collaborations autour du numérique.
 - Les projets de numérisation doivent s'assurer du concours plein et entier des organes compétents du pays d'où proviennent les documents.
 - Les projets doivent être implantés dans les pays de provenance des documents, contrôlés sur le plan local et définis du point de vue des intérêts sud-africains
 - Le partage des dividendes et autres questions de propriété intellectuelle
 - Le renforcement du potentiel d'action local
 - Un aperçu du rôle que pourrait jouer l'État dans le financement de projets de création de contenus numériques
 - La pérennité et la conservation des données numériques dans le temps et la nécessité pour le projet et la ressource de dépasser le stade du financement initial
 - La formation d'un groupe chargé d'aborder les questions de législation et d'orientation politique relatives à la numérisation de documents patrimoniaux ainsi que les questions liées aux droits, à l'accessibilité et à la propriété intellectuelle.

On peut espérer que le processus de consultation nationale qui se déroule actuellement en Afrique du Sud permette d'aller de l'avant et renforce les capacités du pays :

- En adressant des recommandations et en concevant des mécanismes qui permettent de garantir une véritable égalité dans les partenariats impliquant une entité extérieure à la région
- En favorisant les alliances stratégiques pour le développement des ressources numériques
- En fournissant un cadre pour l'élaboration d'une politique au niveau de chaque institution

- En mettant au point des stratégies dynamiques afin d'assurer un financement local aux projets de numérisation du patrimoine, de réduire la dépendance vis-à-vis des donateurs et d'aborder les questions de pérennisation

CONCLUSION

En dépit de tentatives pour évaluer le projet DISA du seul point de vue de son utilité en tant que ressource électronique en bibliothèque, c'est tout un ensemble de problèmes plus profonds, de nature éthique et morale, en lien avec la numérisation, le moissonnage et l'extraction d'archives sur le Sud et provenant du Sud qui font du projet DISA une initiative digne d'analyse et de questionnement.

C'est pourtant l'aspect contenus du projet DISA qui suscite le plus d'intérêt et qui nécessite le plus d'attention. On aurait sérieusement besoin de davantage de débats publics sur le plan national, régional et avec d'autres pays du Sud à propos des questions les plus essentielles, à savoir : l'économie politique de projets comme DISA, le rôle de ces projets dans la construction de la nation et de sphères publiques démocratiques et les outils et politiques nécessaires au développement de ressources numériques ayant du sens et de la valeur, et enfin l'implication des chercheurs, des enseignants, des archivistes et des intellectuels les plus en vue.

Notes

- 1- Aluka est une bibliothèque numérique en ligne offrant des ressources africaines à contenu scientifique comme Sites et paysages du patrimoine culturel africain, Plantes d'Afrique, Luttés de libération en Afrique du Sud.
- 2- Ithaka a servi d'« incubateur » à des projets comme JSTOR, ARTSTOR, NITLEY, ALUKA et PORTICO qui fournissent des services technologiques et stratégiques aux institutions d'enseignement supérieur des Etats-Unis.
- 3- Rapport annuel DISA 2003
- 4- Bearman, David compte parmi ceux qui ont fondé l'institut Archives & Museum Informatics à Toronto. Bearman qui est un faiseur de tendance dans le monde des archives a dirigé la politique et le développement des archives dans plusieurs pays.

- 5- McLuhan, Marshall et Bruce R. Powers. *The Global Village: Transformations in World Life and Media in the Twenty-First Century*. Oxford University Press, 1989.
- 6- Postman, Neil. *Technopoly: The Surrender of Culture To Technology*. Albert A. Knopf, 1993.
- 7- Coupland, Douglas. *Microserfs*, 252-253, Harper Collins, 1995.
- 8- Sherwood, Lyn Elliot. *Cultural Heritage: Public Policy Choices*. Archives & Museum Informatics,, Vol. 1, 1995.
- 9- Shuler Jack. *Ever Onward: The Frontier Myth and the Information Age*. *Fast Capitalism*, 1.1 2005.
- 10- South African History Archive/Rosa Luxemburg Workshop on Archives, University of the Witwatersrand, November 2006.

Bibliographie

- Coupland, Douglas, & Premesh Lalu, *Microserfs*, Harper Collins, 1995
- Lalu, Premesh, *The Virtual Stampede for Africa : Digitisation, Postcoloniality and Archives of the Liberation Struggles in Southern Africa*. Non publié, 2007.
- Limb, Peter, *The Digitization of Africa*. *Africa Today*. Winter 2005 : 52, 2.
- Lor, Peter Johan, *Bridging the North-South Divide in Scholarly Communication in Africa – a library and information systems perspective*. Discours d’ouverture de la Conférence CODESRIA-ASC intitulée *Bridging the North-South Divide in Scholarly Communication in Africa : Threats and Opportunities in the Digital Age*, Leiden, Pays-Bas, 6-8 septembre 2006.
- Lor, Peter Johan, & Johannes Britz, *Knowledge production from an African perspective : International information flows and intellectual property*, *The International Information and Library Review*, June 2005 : 37, 2.
- McLuhan, Marshall & Bruce R. Powers, *The Global Village : Transformations in World Life and Media in the Twenty-First Century*. Oxford University Press, 1989.
- Pickover, Michele, & Dale Peters, *DISA : An African Perspective on Digital Technology*, *Innovation*, 2002: 24.
- Pickover, Michele, *Negotiations, contestations and fabrications: the politics of archives in South Africa ten years after democracy*. *Innovation*, June 2005: 30.
- Postman, Neil, *Technopoly: The Surrender of Culture to Technology*. Albert A. Knopf, 1993.
- Sherwood, Lyn Elliot. *Cultural Heritage Information: Public Policy Choices*. *Archives & Museum Informatics*, 1995: 1.
- Shuler, Jack. *Ever Onward: The Frontier Myth and the Information Age*. *Fast Capitalism*, 2005: 1.1.